

**CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2021-2024**  
**ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2024**  
**ASSOCIATION AGIR**  
**AVENANT N°5**

Madame Marylène BEAUSSART, rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2020 qualifiant de service d'intérêt économique général les activités de l'Association AGIR et approuvant la conclusion d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2024 entre la Ville de Gravelines et l'Association AGIR.

La convention pluriannuelle d'objectifs conclue le 08 Janvier 2021 précise en son article 3 que, pour les exercices 2022 à 2024, le montant de la subvention, qui consiste en une compensation financière visant à couvrir tout ou partie des coûts de mise en œuvre du projet d'intérêt économique général est fixé par voie d'avenant.

Conformément à l'article 9 de cette convention, un avenant a donc été rédigé pour l'exercice 2024, afin d'actualiser les éléments suivants :

- Le budget prévisionnel (annexe 2) ;
- Le montant de la subvention (article 3-1) ;
- La détermination des aides indirectes (article 3-3).

En conséquence, il est proposé au Conseil :

- De contribuer financièrement au projet d'intérêt économique général de l'association AGIR, par l'octroi d'une subvention d'un montant de **650 000 €** au titre de l'exercice 2024. A préciser qu'une avance de subvention à hauteur de **215 000 €** a déjà été versée pour la période de janvier à avril 2024, qui a fait l'objet d'une délibération du 19 décembre 2023 et d'un avenant conclu le 06 février 2024. Par conséquent et après déduction du montant de cette avance, le montant restant à verser à l'association s'élève à **435 000 €**.
- D'autoriser le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer l'avenant n°5 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2024 conclue avec l'association AGIR, à intervenir.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Conseil Municipal convoqué le : 05 Avril 2024 .

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

**SEANCE DU JEUDI 11 AVRIL 2024 – 18h00**

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire  
Secrétaire : Madame Christelle DENEUVILLE Conseillère Municipale

**Etaient présents :**

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Christian DEVOS, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Laurie VERSTRAET, Monsieur Raoul DEFRUIT, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Valérie GENEVET, Madame Emmanuelle PERY, Madame Lise BLANCKAERT, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT, Madame Karine VANDERSTRAETEN à partir de 18h50, Madame Annabelle SALA, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Modou FALL, Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillers Municipaux.

**Absents Excusés :**

Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur DEVOS,  
Madame Karine VANDERSTRAETEN, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur DEFRUIT, jusqu'à 18h50,  
Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale,  
Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale,  
Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.

**Démissionnaires :**

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHE, Conseiller Municipal.  
Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.

Le Conseil Municipal,

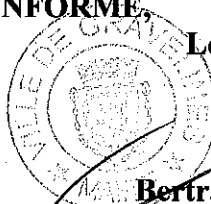
- Ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve ces propositions ;
- Autorise l'attribution de la subvention ;
- Autorise le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer l'avenant à la convention avec l'Association AGIR à intervenir ;
- La dépense sera imputée à l'Article **65748** - Fonction **2**- Sous Fonction **251** du Budget ;
- **Ne prennent pas part au vote** : Alain MERLEN ; Daniel WILMOT, Raoul DEFRUIT, Josée BLEUEZ ;
- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 11 AVRIL 2024  
POUR EXTRAIT CONFORME,**

La Secrétaire de Séance,

  
Christelle DENEUVILLE

Le MAIRE,



  
Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 15 AVR. 2024

Mis en ligne sur le site de la Ville le 15 AVR. 2024